

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 66/101/SPCG prononçant la déchéance du droit de concession provisoire accordée à la Menuiserie Métallique Moderne sur une parcelle de terrain, sise à Boulaos, lots n° 5 et 10 du lotissement de l'Abattoir.

n° 66/101/SPCG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
10 août 1966

Numéro JO  
n° 9 du 01/09/1966

Date du numéro  
1 septembre 1966

### VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Président du Conseil de Gouvernement, Officier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance n° 58-978 du 20 octobre 1958, relative à la composition et à la formation de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

**Vu** le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957, portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis, notamment en son article 45-C

**Vu** le décret du 29 juillet 1924, organisant le domaine privé à la Côte Française des Somalis

**Vu** l'arrêté du 8 décembre 1925, déterminant les conditions d'application du décret sus-visé

**Vu** la délibération n° 247/6e L du 22 décembre 1965 accordant à la Menuiserie métallique moderne la concession provisoire d'une parcelle de terrain sis à Boulaos, lotissement de l'Abattoir, lots n°5 et 10

Sur le rapport du Ministre des Finances, Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 10 août 1966,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Il est fait retour, au Domaine du Territoire, d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 4.800 mètres carrés environ, sis à Djibouti, lieu dit Boulaos, lotissement de l'Abattoir, lots n° 5 et 10, en application de l'article 5 de la délibération n° 247/6e L du 22 décembre 1965, le concessionnaire n'ayant pas payé le prix du terrain.

#### Art. 2

— Le Domaine reprend le terrain concédé, libre de tous droits et de toutes charges.

---

**Pour le Chef du Territoire,Le Conseiller aux Affaires administratives,chargé de l'expédition des affaires courantes,BEAUX.Par le Chef du Territoire,Président du Conseil de Gouvernement,Le Vice-Président du Conseil de Gouvernement,ALI AREF BOURHAN.Le Ministre des Finances.R. PECOUL.**